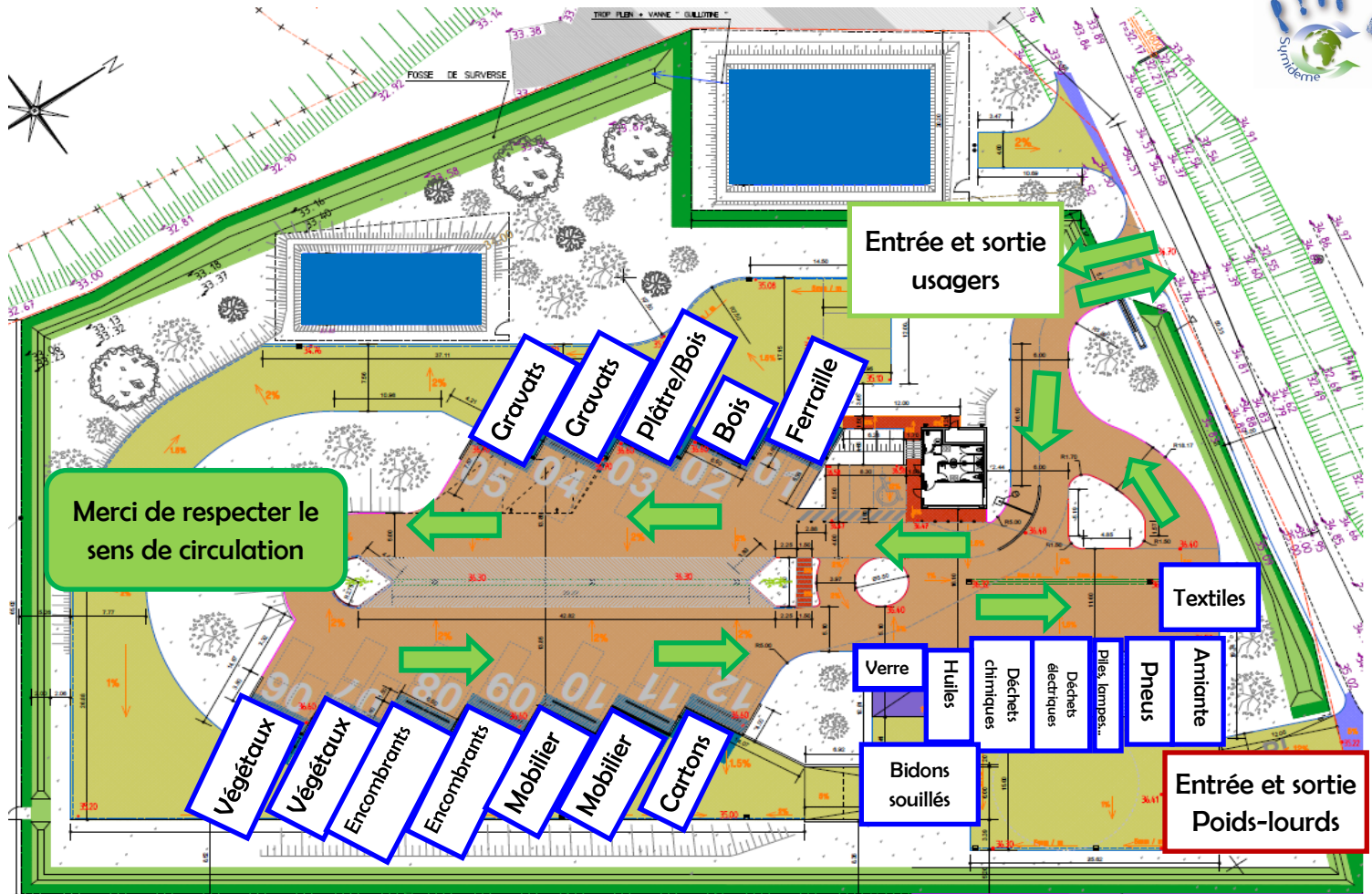


Plan de localisation des bennes — Déchetterie de Genech





Horaires:

- Du 1er avril au 30 septembre: de 9h à 11h45, et de 13h à 18h45
- Du 1er octobre au 31 mars: de 9h à 11h45, et de 13h à 16h45

Accès aux particuliers et professionnels du territoire

Fermeture les jours fériés, et les après-midi du 24 et 31 décembre

Déchets acceptés

- Objets encombrants
- Tontes de pelouse, branchages, tailles de haies
- Pots, bocaux et bouteilles en verre
- Ferrailles et métaux non ferreux
- Cartons et papiers
- Bois
- Gravats et matériaux de démolition ou bricolage
- Huiles végétales usagées et huiles de vidange
- Pneumatiques de véhicules de particuliers non souillés, non lacérés, non peints et non éventrés
- Déchets chimiques: produits d'entretien, peintures...
- Déchets électriques et électroniques
- Tubes néons, ampoules, cartouches radiographies médicales
- Amiante (**prise de rendez-vous obligatoire**)

Attention !

La déchetterie ne reprend pas :

- Médicaments non utilisés
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)
- Ordures ménagères
- Déchets explosifs (bouteilles de gaz, fusées, extincteurs...)

Professionnels travaillant sur le territoire

Vous munir au préalable d'une carte de déchetterie :

- Par chèque à l'ordre du Trésor public ou en espèce au bureau du SYMIDEME (adresse ci-dessous)
- 1m³ = 30 € TTC, cartes de 1, 2 5 et 10m³ disponibles
- Tous vos déchets sont acceptés sauf : déchets chimiques, amiante, huiles de vidange et pneumatiques